

# Newsletter DSF - AS

Novembre 2015

*Portée par le serment d'avocat et son engagement pour la défense, l'association a poursuivi en 2015 ses missions auprès des victimes au Cambodge. Elle a également continué à soutenir les avocats en Turquie. En parallèle, elle a préparé une formation au bénéfice des avocats cambodgiens.*



## MISSIONS DE DEFENSE

### AU CAMBODGE (CETC)

Aujourd'hui, DSF-AS constitue la **seule équipe d'avocats internationaux présente sur place** pour la défense des victimes des Khmers rouges constituées parties civiles devant la juridiction des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Après avoir plaidé pour des dizaines de victimes dans le procès contre Douch, directeur du centre de détention S-21, condamné à la prison à perpétuité en 2012, **les avocats français et cambodgiens de DSF-AS représentent 1 250 victimes au procès dit « numéro 2 », dans lequel sont jugés les dirigeants khmers rouges Khieu Samphan et Nuon Chea.**

Tout au long de l'année, nous avons travaillé conjointement avec l'équipe locale de jeunes juristes pour mettre en état les dossiers de plaintes, répondre aux mémoires de la Défense et du Procureur, rencontrer les victimes en province et préparer leurs auditions et interrogatoires.

Les avocats français de DSF-AS ont effectué **trois missions sur place**, notamment pour participer à des audiences d'interrogatoire de témoins et de parties civiles par notre intermédiaire.

Nous avons également suivi **l'instruction des dossiers « 3 et 4 »**, ouverts contre d'autres responsables de crimes et dans lesquels plusieurs centaines de victimes se sont déjà constituées partie civile par notre intermédiaire.

L'appel interjeté par les accusés contre le jugement rendu en octobre 2013 dans le dossier 02-1, doit être audiencé prochainement. Naturellement nous serons présents lors de cet appel.

DSF-AS entend mener sa mission jusqu'au terme de ce **procès historique** qui, pour la première fois dans l'histoire de la justice pénale internationale, permet aux victimes de se constituer parties civiles.

**La prochaine mission est fixée en janvier 2016.**



### EN TURQUIE (Procès KCK 2 et CHD)

Dans le cadre de **sa mission de soutien aux acteurs de la Défense**, DSF-AS est engagée aux côtés d'avocats turcs qui sont **poursuivis pour terrorisme**. Elle est présente, aux côtés de leurs défenseurs, dans **deux procès** actuellement en cours devant la 19<sup>ème</sup> et la 18<sup>ème</sup> Chambre criminelle de la Cour d'Istanbul.

Le premier procès, dit « **KCK 2** », concerne **46 avocats** poursuivis pour avoir fait partie de l'équipe de défense d'Abdullah Ocalan, leader du parti kurde PKK.

Le second procès, dit « **CHD** », vise **15 avocats** faisant partie de l'équipe de défense des premiers, qui défendent également des personnes ou des associations opposées au pouvoir en place, sur des problématiques comme l'écologie, les violences faites aux femmes ou aux Kurdes, la lutte contre l'enseignement religieux à l'école...

**Assimilés à leurs clients**, ces avocats sont poursuivis pour terrorisme ou complicité de terrorisme, alors qu'ils ne font qu'exercer leur profession et leur rôle de défenseur !

Présente aux audiences lors des **cinq missions réalisées en 2015**, aux côtés de représentants de Barreaux français et internationaux, d'organisations d'avocats et d'ONG, DSF-AS dénonce par sa présence, et par le biais de communiqués de presse, de motion de soutien et d'un mémoire d'amicus curiae, les conditions dans lesquelles se déroulent ces procès. Notamment le fait que les avocats soient assimilés à leurs clients, que leur liberté de parole soit contestée et qu'ils n'aient pas droit à un procès équitable – leurs procès ayant notamment débuté devant des juridictions d'exception puis, celles-ci ayant été supprimées en mars 2014, devant des juridictions de droit commun sans que les nouveaux juges ne reprennent les débats à leur début.

A l'audience du 22 octobre 2015 **le dossier « KCK 2 » a été renvoyé au 17 mars 2016.**

Quant au **dossier CHD, la prochaine audience est fixée au 25 novembre 2015.**

**En Turquie comme ailleurs la profession d'avocat doit être respectée et protégée. Nos confrères ont plus que jamais besoin de notre aide.**



## MISSION DE FORMATION

### AU CAMBODGE

A la demande du Barreau cambodgien et en partenariat avec l'école des professions judiciaires du Cambodge, DSF-AS a conçu **un programme de formation sur « La responsabilité civile, pénale et disciplinaire de l'avocat ».**

Cette formation, destinée aussi bien aux avocats en exercice qu'aux 60 élèves avocats, sera dispensée **du 11 au 15 janvier 2016** par trois chargés de mission de DSF-AS assistés de trois co-formateurs cambodgiens

L'**objectif** est de faire prendre conscience à nos confrères de leur responsabilité professionnelle prévue par leur loi et de les faire bénéficier de l'expérience d'avocats français exerçant sur des bases juridiques et déontologiques semblables aux leurs. **En consolidant les compétences des avocats** et, par là même, leur rôle et leur place dans le système judiciaire de leur pays, DSF-AS souhaite **contribuer au renforcement de l'Etat de droit et à la promotion des Droits de l'homme.**

**Votre soutien financier est essentiel pour nous permettre d'agir.**

**Si nos actions vous intéressent, rejoignez-nous !**